

RETRAITES : ABANDONNER LES PROJETS ! LES AMÉLIORER

LA PENSION : UN DROIT

La pension est un droit lié au travail : les cotisations des actif·ves contribuent à payer les retraites des retraité·es. Le montant des pensions n'est pas une variable d'ajustement. Il faut cesser de considérer que les retraité·es constituent un coût pour la société. Tant pour les futurs retraité·es que pour les actuel·le·s, de plus en plus impliqué·es dans la vie familiale, sociale, scientifique et culturelle, les associations ou les collectivités locales, reconnaître leur rôle et leurs droits est une question de justice sociale.

UNE SITUATION DÉGRADÉE

Depuis 1981, les réformes ne cessent de produire des effets néfastes : augmentation de l'âge de départ, baisse des pensions avec l'introduction des années de décote ou/et les gels des salaires, baisse du pouvoir d'achat des retraité·es (hausse de la CSG, faible augmentation des pensions avec une augmentation différenciée prévue à partir de 2020 pour les pensions inférieures ou supérieures à 2 000 €).

DES PROJETS POUSSANT À TRAVAILLER POUR TOUCHER MOINS

Avec le projet de retraite à points (à partir de 2025, E. Macron et le gouvernement ne cachent pas leur volonté d'augmenter la durée du travail¹. Ils affichent leur objectif de contenir les coûts des pensions (13,8 % du PIB) alors qu'il y aura plus de retraité·es, (démographie, augmentation de l'espérance de vie) et que la situation de l'emploi continue de se dégrader (fermetures d'usines, externalisation d'activités, ...). **Cela signifie que chacun·e devrait choisir entre partir avec une petite retraite, ou de plus en plus tard avec une retraite au niveau actuel. On est à l'opposé de la conception de la retraite comme salaire socialisé.** Comme, de plus, le gouvernement voudrait que le nouveau système se mette en place dans un système en « équilibre », cela signifierait l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour partir avec un taux plein ou/et l'instauration d'un âge pivot de 64 ans dès avant (2021 ?).

Pour le calcul de la retraite à points, seraient pris en compte tous les revenus sur la base actuelle de 10 € cotisés = 1 point. Cela concernerait aussi les débuts de carrière, particulièrement faibles dans la Fonction publique et notamment dans l'ESR du fait de la précarité. L'âge tardif d'entrée dans le métier ne ferait qu'aggraver la situation. La détermination du montant de la retraite serait basée sur « la valeur de service du point »² qui pourrait dépendre de la masse salariale ou du salaire moyen, mais aussi des conditions économiques ou de l'espérance de vie. La revalorisation des pensions serait basée sur l'inflation (ce qui est déjà prévu actuellement mais peu ou pas suivi).

Ainsi, il n'y aurait aucune visibilité sur le montant de la pension et le taux de remplacement avant la liquidation des droits. Et la pension³ baisserait (perte de 2 à 4 mois de pension par an selon la valeur du point pour les enseignant·es-chercheur·es suivant nos simulations). **Cela ouvrirait la porte aux assurances individuelles et à la capitalisation.**

ÉGALITAIRE LA RETRAITE PAR POINTS ?

La retraite par points pénaliserait celles et ceux qui n'ont pas de carrières complètes, et les fonctionnaires qui ont des débuts de carrière très faibles. Cela concernerait notamment les femmes et les non titulaires. La prise en compte des primes et heures complémentaires, très inférieures dans l'ESR à celles d'autres secteurs de la fonction publique, renforcerait les inégalités hommes/femmes... Et E. Macron à Rodez s'est montré défavorable à une vraie revalorisation des enseignant·es ! En résumé, comme beaucoup d'autres, les enseignant·es du supérieur seraient particulièrement perdant·es !

Le SNESUP-FSU dénonce les régressions qui pourraient résulter de l'ensemble de ces mesures pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche – titulaires ou contractuels, actifs ou retraités – et plus généralement pour tou·te·s les salarié·es.

¹ Pourtant nombre de personnes partant en retraite ne sont plus dans l'emploi (chômage, sans emploi non-indemnisé, maladie).

² Valeur du point utilisée pour calculer le montant de la retraite payée, différente de la valeur d'achat.

³ <https://www.snesup.fr/article/retraites-abandon-du-projet-gouvernemental-ameliorons-nos-retraites-version-revue-et-enrichie-du-27092019>

LES PROPOSITIONS DU SNESUP-FSU

Pour tou-te-s, les retraites doivent relever d'un système par répartition et le Code des pensions doit rester le repère commun dans la fonction publique.

LE SNESUP exige :

- un taux de remplacement de 75 % du revenu d'activité des 6 derniers mois pour une carrière complète de fonctionnaire ; la prise en compte des meilleures années de la carrière, pour les non-titulaires ; sans pension inférieure au SMIC ;
- la suppression de la décote et de la surcote ;
- l'indexation des pensions sur les salaires et non sur l'inflation ;
- le retour à 60 ans de l'âge légal de départ en retraite pour toutes et tous ;
- pour pallier les recrutements tardifs dans l'ESR, il faut aussi prendre en compte dans les années cotisées : les années d'études et de thèse ; les périodes de post-doc en France et à l'étranger ; les périodes de travail à l'étranger pour tous les pays ; les périodes de chômage non indemnisé ;
- il faut rétablir la validation des périodes de non-titulaires dans la durée de service des fonctionnaires et le droit à une bonification d'une année supplémentaire par enfant pour toutes les fonctionnaires.

Des droits nouveaux en particulier pour les aidant·es ou les PACSé·es doivent être créés.

Des moyens existent pour financer les retraites : meilleure répartition des richesses, développement de l'emploi, suppression du CICE ou du CIR, rétablissement de l'ISF, ...



Des premières mobilisations massives ont eu lieu. Les médias annoncent un « plan B ». Il faut amplifier l'action dès maintenant pour l'abandon du projet, l'amélioration des pensions de toutes et tous, et pour la reconnaissance de la place des retraité·es dans la société.

Dans ce cadre, le SNESUP-FSU appelle à participer aux réunions d'information et de débat sur le contenu de la réforme et les modalités d'action.

D'ores et déjà, il appelle à participer massivement à la grève interprofessionnelle (CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL et MNL) et aux manifestations, avec les autres salarié·es, les retraité·es et les jeunes :

LE 5 DÉCEMBRE 2019